



Lettre d'information n°01/2020 en date du 05/05/2020

Réouverture de l'école maternelle et de l'école élémentaire de GODERVILLE

Chers parents,

Suite aux différentes annonces sur la réouverture prochaine des écoles maternelles et élémentaires et face à vos interrogations, je souhaite vous faire un premier point d'information afin de vous apporter des éléments de réponse.

Cette réouverture de nos établissements scolaires doit se faire dans le respect de conditions sanitaires très strictes pour que la santé de vos enfants, de leurs familles, des enseignants et des agents communaux soit préservée.

Pour ce faire, les élus en étroite relation avec les services municipaux et les directrices des écoles suivent les consignes du « Protocole sanitaire » rédigé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Ce document vise à préciser les modalités de réouverture des écoles après le confinement dans le respect de la doctrine sanitaire.

Aussi, après différentes rencontres, échanges, entre la municipalité et les directrices de l'école maternelle et élémentaire, la rentrée de vos enfants se fera selon l'organisation suivante :

- Date de rentrée : Mardi 12 mai 2020
 - **Ecole maternelle** : élèves de Grande Section
 - **Ecole élémentaire** : élèves de CP, de CM2 et classe « Ulis »
- Nombre d'élèves par classe :
 - **Ecole maternelle** : 10 élèves par classe
Un nombre d'élèves plus d'important rendrait très compliqué le respect des gestes barrières et de la distanciation physique pour des enfants aussi jeunes.
 - **Ecole élémentaire** : 10/13 élèves par classe
- Enfants acceptés :
 - Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.
En cas de symptômes et ou de fièvre (37.8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.
 - Les parents ont un rôle actif dans le respect des gestes barrières (explications à leur enfant, lavage très régulier des mains, fourniture de mouchoirs en papier jetables, etc...)
- Volontariat :
 - Les directrices des écoles vont se rapprocher à nouveau de vous, très prochainement, afin de connaître le nombre d'enfants intéressés pour reprendre physiquement le chemin de l'école. L'organisation découlera du nombre d'élèves, néanmoins, l'Education Nationale envisage de faire des groupes, si le nombre d'élèves par salle de classe dépasse la jauge prévue et autorisée.
 - **Ecole maternelle** : les élèves de Grande Section devraient reprendre l'école tous les jours.
 - **Ecole élémentaire** : les élèves de CP, de CM2 et la classe « Ulis » reprendront l'école sur deux jours consécutifs : le lundi/mardi (groupe 1) et le jeudi/vendredi (groupe 2).
Attention, comme l'école reprendra le mardi 12/05/2020, le groupe 1 sera accueilli uniquement le mardi 12/05/2020. Le groupe 2 sera accueilli le jeudi 14 et le vendredi 15/05/2020. Les modalités d'accueil de vos enfants vous seront transmises directement par leur enseignant.
 - Dans tous les cas, la continuité pédagogique sera assurée, même si vous souhaitez garder votre enfant à domicile.

- Entrée et sorties des classes :
 - Une signalétique, des barrières et des marquages au sol ont été créés aux abords des écoles.
 - Le parking des écoles sera interdit d'accès aux parents.
 - Les parents ou accompagnateurs devront se garer **au parking de la Ficelle** et suivre le parcours fléché en sens unique, matérialisé, vers les écoles.
 - Nous vous demandons de bien vouloir respecter la distanciation physique, de ne pas vous regrouper entre parents et de respecter les gestes barrières en déposant et récupérant vos enfants.

- A l'intérieur des écoles et du restaurant scolaire :
 - Les parents ne seront pas acceptés au sein des bâtiments.
 - Les bâtiments ont été entièrement nettoyés, désinfectés et aérés avant leur réouverture.
 - Les parties communes et les salles de classes seront aérées quatre fois par jour.
 - Les sanitaires seront nettoyés trois fois par jour.
 - Un nettoyage complet et une désinfection auront lieu tous les jours à l'issue de leur utilisation par le personnel communal et une entreprise de nettoyage privée avec un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476.
 - Le personnel communal et de l'Education Nationale porteront des masques/des visières en présence des enfants. Ils ont été sensibilisés au respect des gestes barrières et de la procédure à suivre en cas de gestion d'un cas suspect.
 - Le personnel communal sera doté de gants, de sur-chaussures et de blouses.
 - Des points d'eau sont présents dans chaque bâtiment avec du savon liquide et des essuie-mains jetables. Des lingettes désinfectantes, du gel hydro alcoolique et des mouchoirs jetables seront également disponibles dans chaque salle de classe et au restaurant scolaire. Le personnel communal veillera trois fois par jour à l'approvisionnement du savon liquide et des essuie-mains.

- Restauration scolaire :
 - Les enfants devront apporter dans un sac isotherme leur repas froid, avec leurs couverts, leur gobelet et une bouteille d'eau.
Les micro-ondes et les frigidaires collectifs sont proscrits par la doctrine sanitaire.
 - **Ecole maternelle** : les enfants déjeuneront deux par table, en salle de motricité, tout en respectant la distanciation physique.
 - **Ecole élémentaire** : les enfants déjeuneront deux par table, dans le restaurant scolaire, tout en respectant la distanciation physique.
 - Les temps de pause dans les cours de récréation se feront par groupe de 15 enfants et les jeux seront adaptés afin d'éviter tous contacts entre les enfants.
 - L'aire de jeux de **l'école maternelle** sera interdite d'utilisation et a entièrement été neutralisée.
 - Les bancs de **l'école élémentaire** seront interdits d'utilisation et ont entièrement été neutralisés.

- Garderie :
 - Ce service ne sera pas assuré.

Toutes ces dispositions font l'objet d'échanges permanents avec l'Education Nationale. Nous nous adaptons au fur et à mesure de l'évolution de la situation et nous ne manquerons de pas de vous tenir informés si des modifications sont apportées.

Nous reviendrons vers vous pour les scénarios envisagés à compter du **18 mai 2020**.

Je vous prie de croire, Chers parents, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Guy FONTANIE

